

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le

ID : 034-263400194-20240311-432-DE

S²LOW



Séance du 8 mars 2024,

L'an deux mille-vingt-quatre et le 8 mars à 14h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE, Présidente

Délibération n° 432

Objet :
Débat d'orientation Budgétaire – CCAS

Présents : Gaëlle LEVEQUE,
Ahmed KASSOUH, Marc PIMPETERRE, Marie THOMANN,
Monique GALEOTE, Michel PANIS, Edith POMAREDE

Représentés : Damien ALIBERT donne procuration à
Monique GALEOTE

Non représentés : Michèle NICOL, Magali STADLER,
Laurent MAITRE, Gilbert MARTINEZ, Marie-Pierre
DELCROIX,

Secrétaire de séance : Guilhem RAMBAUD

Les Dépenses

1 - Le PRE

L'activité du Programme de Réussite Educative (PRE) en 2023 avec 100 parcours, 11 de plus qu'en 2022, a entraîné une forte augmentation de la participation de la Ville avec un budget de 38049 €. Celui de l'Etat (DDETS) s'est maintenu à 70 000 euros.

Pour 2024 la participation de la ville sera de 43 000 afin de pouvoir demander une participation à la DDETS de 100 000 €. Ce budget est nécessaire pour pouvoir suivre 100 dossiers.

Des demandes de subvention seront faites auprès de la CAF, la Région, le Département et la CCLL pour le financement d'action et ingénierie. Pour mémoire, la CAF a participé en 2023 à hauteur de 21 500 €, la région à hauteur de 2000 € et la CCL&L à hauteur de 1000 €.

2 Les aides

Le forfait de prise en charge des frais d'obsèques des indigents est de 1 320 €. Il est proposé de prévoir une enveloppe de 3960 soit la prévision de financer 3 situations.

3 Les subventions

Le CCAS participe au budget de l'association « ACCORD » à hauteur de 7 552 €. Il est proposé de la reconduire à l'identique

4 Un fruit à la récré

Concernant cette action, il est proposé de la reconduire à l'identique : soit un budget par classe de 337 € pour un total de 3 393 €.

5 Les services administratifs

Les dépenses d'exploitation concernent l'immeuble Taly (eau, électricité, chauffage, assurances, entretien et réparation, maintenance) une nouvelle fois cette année.

L'organisation des vœux aux séniors les 17 et 18 janvier 2024.

Les dépenses de personnels concernent le reversement de 10% du salaire de G. Rambaud à l'EHPAD.

Les recettes

- 1 - Les subventions de fonctionnement :
 - 100 000 € de la DDETS
 - 74 900,00 € de la Ville

- 2 - Revenus des immeubles

Les loyers de :

- L'association ACCORD : 1 200 €*
- Radio Lodève Midi Libre : 2 400 €
- Radio Lodève : 2 500 €

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré sur cette affaire :

PREND acte du rapport d'orientation budgétaire du CCAS.

AUTORISE Madame la Présidente et Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Vice-présidente de notifier la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Lodève

Fait à Lodève le 11 mars 2024

Pour copie conforme

La Présidente du CCAS
Gaëlle LEVEQUE

Nombre de conseillers en exercice : 13
Présents ou représentés : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

